



PROGRAMME CONJOINT FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Cinquante-cinquième session

Chengdu, province du Sichuan, République populaire de Chine

3-8 juin 2024

COORDINATION DES TRAVAUX ENTRE LE CCPR ET LE CCRVDF :

GROUPES DE TRAVAIL CONJOINTS CCPR/CCRVDF SUR LES COMPOSÉS À DOUBLE USAGE

- ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX -

(Préparé par le président et les co-présidents du groupe de travail électronique conjoint CCPR/CCRVDF)

Contexte

1. La 25^{ème} session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF25, 2021) a demandé l'avis du Comité exécutif (CCEXEC) sur un mécanisme de coopération entre le CCPR et le CCRVDF pour l'établissement de limites maximales de résidus (LMR) harmonisées pour les composés à double usage.¹ La 52^{ème} session du CCPR (CCPR52, 2021) a également encouragé les moyens de faciliter et de promouvoir la coopération sur les -questions transversales -entre le CCRVDF et le CCPR.²
2. La 81^{ème} session du CCEXEC (CCEXEC81, 2021) a recommandé que le CCRVDF et le CCPR fassent appel à un groupe de travail électronique conjoint (GTE) pour faire avancer les travaux sur les -questions transversales -entre le CCRVDF et le CCPR afin de faciliter l'établissement de LMR uniques/harmonisées pour les tissus d'animaux comestibles pour les composés à double usage.
3. Suite à la recommandation³ du CCEXEC81, la 44^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius (CAC44, 2021) est convenue⁴ d'établir un groupe de travail électronique conjoint CCPR/CCRVDF présidé par les États-Unis d'Amérique, ouvert à tous les membres et observateurs, travaillant avec le soutien du Comité mixte FAO/OMS d'experts sur les additifs alimentaires (JECFA), la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) et le Secrétariat du Codex pour traiter les questions procédurales et techniques liées à l'établissement de LMR harmonisées pour les composés à double usage, comme décrit dans les mandats (ToR) approuvés par la CAC44 :
 - Le GTE conjoint examinera le travail déjà effectué en coopération entre le CCPR et le CCRVDF et identifiera, et si possible, classera par ordre de priorité les domaines dans lesquels la collaboration entre le CCPR et le CCRVDF pourrait être renforcée et la manière dont elle pourrait être menée (par exemple, conjointement, en parallèle, etc.) afin de faciliter l'examen des composés à double usage par les deux comités et l'harmonisation éventuelle des LMR.
 - Cela peut inclure des réflexions sur une meilleure synchronisation des travaux entre le CCPR et le CCRVDF ainsi que sur la collaboration entre le CCPR/CCRVDF et la JMPR/le JECFA.
 - Le GTE conjoint fournira une mise à jour de ses conclusions préliminaires au CCPR53 (2022) et au CCRVDF26 (2023).
4. En ce qui concerne le calendrier, le GTE conjoint poursuivra ses travaux tant que la CCRVDF et le CCPR les jugeront utiles.
5. Le GTE conjoint a fait des recommandations initiales au CCRVDF26 (2023) et au CCPR54 (2023). Les deux comités ont accepté de poursuivre les activités du GTE conjoint et ont recommandé les nouveaux mandats suivants, qui ont ensuite été approuvés par la CAC46⁵ (2023), y compris la nomination des États-Unis d'Amérique (USA) en tant que président du GTE et du Brésil et de la Nouvelle-Zélande en tant que co-présidents:

¹ REP21/RVDF25, paragraphe. 146

² REP21/PR52, paragraphe 12

³ REP21/EXEC81, paras. 33-34

⁴ REP21/CAC44, paras. 64-66

⁵ REP23/CAC46, paragraphe. 106

- **Mandat n° 1** : Poursuivre les travaux du groupe de travail conjoint, présidé par les États-Unis et coprésidé -par le Brésil et la Nouvelle-Zélande, afin d'identifier et de classer par ordre de priorité les questions affectant les deux comités, de recommander des moyens de traiter ces questions et d'informer la CAC en conséquence.
- **Mandat n°2** : Élaborer une liste de composés à double usage (pesticide et médicament vétérinaire) pour lesquels aucune ou une seule LMR Codex a été établie, les pays membres fournissant les informations nécessaires à l'établissement de cette liste.
- **Mandat n°3** : Identifier les composés à double usage qui ont des LMR Codex différentes pour un produit comestible d'origine animale similaire et recommander, au cas par cas, une (des) LMR(s) unique(s) et harmonisée(s) pour le(s) composé(s) et le(s) produit(s) concerné(s). Le GTE pourrait recommander au CCRVDF/CCPR de choisir la LMR la plus élevée.
- **Mandat n° 4** : Examiner la question relative aux descripteurs alimentaires harmonisés à utiliser par le JECFA et la JMPR.

État d'avancement des travaux

6. Depuis le CCRVDF26 (2023) et le CCPR54 (2023), le GTE conjoint a mené les activités suivantes :
 - Il a demandé aux membres d'identifier les questions émergentes affectant les deux comités et susceptibles d'être traitées par le groupe de travail conjoint (Mandat n° 1).
 - Il a demandé aux membres de dresser une liste des -composés à double usage -qui sont enregistrés/approuvés dans leur pays (Mandat n°2).
 - Identification de 34 normes Codex (doses journalières admissibles (DJA) ou limites maximales de résidus (LMR)) qui diffèrent pour les -composés à double usage -selon que le composé a été évalué en tant que médicament vétérinaire ou pesticide. Le GTE conjoint s'efforce d'identifier une valeur de LMR harmonisée en cas de différences afin de la recommander au CCPR et au CCRVDF et d'élaborer une définition harmonisée pour les -composés -à double usage -(Mandat n° 3).
 - Identification de 11 produits comestibles d'origine animale comme étant transversaux -entre les deux comités. Sur ces 11 produits alimentaires, deux ont déjà des descripteurs harmonisés, quatre ont des descripteurs différents et cinq n'ont pas de descripteurs. Pour les quatre qui ont des descripteurs différents et les cinq qui n'en ont pas, le groupe mixte de travail sur l'environnement travaille à la proposition de descripteurs harmonisés (Mandat n° 4).
7. Bien que le GTE mixte ait réalisé des progrès substantiels depuis sa création, deux défis majeurs sont apparus de l'avis du président et des coprésidents-
 - **Défi n° 1** : Les participants inscrits représentaient toutes les régions du monde qui sont membres du Codex, mais la participation effective au forum en ligne a été limitée. Par exemple, 34 membres du Codex et une organisation observatrice se sont inscrits pour participer au GTE. Toutefois, si l'on exclut les réponses des -pays du président et des coprésidents-, le GTE n'a reçu que quatre séries de commentaires sur les questions de l'harmonisation des LMR (Mandat n° 3) et des descripteurs d'aliments (Mandat n° 4). Le faible nombre de commentaires signifie qu'il n'a pas été possible de formuler des recommandations fermes sur ces questions.
 - **Défi n° 2** : Actuellement, le GTE mixte fonctionne entièrement dans le cadre du forum en ligne du GTE, puis les recommandations sont présentées à chaque comité séparément. La présidence et les coprésidences estiment -que cette stratégie n'est pas la plus efficace pour toutes les questions. Comme mentionné précédemment, la participation au forum en ligne a été limitée. De ce fait, les sessions individuelles du CCPR et du CCRVDF sont le premier moment où la majorité des membres se familiarisent avec le travail du GTE conjoint et en discutent. Étant donné que les recommandations sont présentées à chaque comité séparément, un comité peut apporter des modifications aux recommandations ou en élaborer de nouvelles sans avoir l'occasion d'entendre ses collègues de l'autre comité. Dans le cas de questions importantes et complexes, il est probable que les recommandations soient renvoyées d'un comité à l'autre sans que des progrès importants soient réalisés.

8. Ensemble, ces deux défis ont rendu difficile pour le président et les coprésidents de -déterminer si un consensus a été atteint et si les recommandations sont prêtes à être présentées au CCPR et au CCRVDF.
9. En raison des difficultés susmentionnées, le président et le coprésident -ont envisagé de programmer un groupe de travail physique conjoint virtuel du GTE conjoint afin d'examiner les mandats actuels. L'-avantage d'un groupe de travail physique conjoint virtuel est double-. Premièrement, il permettra d'accroître la participation active des membres. Deuxièmement, il permettra aux délégations du CCPR et du CCRVDF de discuter des questions affectant les deux comités et de toute suggestion concernant les projets de recommandations, faisant ainsi du groupe de travail et des résultats un véritable effort conjoint entre le CCPR et le CCRVDF. En fin de compte, le président et les coprésidents -considèrent cette approche comme un mécanisme permettant de générer des recommandations plus solides et plus complètes avant de les présenter à l'un ou l'autre comité. Cela facilitera les discussions en plénière et permettra de faire avancer plus efficacement les travaux du groupe de travail conjoint.

Recommandations

10. le CCPR est invité à :

- (i) indiquer qu'ils continuent à soutenir le -GTE conjoint CCRVDFCCPR ;
- (ii) approuver la programmation d'un groupe de travail physique conjoint virtuel ; et
- (iii) encourager les délégations du CCPR à participer au groupe de travail physique conjoint virtuel.

ANNEXE I
LISTE DES PARTICIPANTS⁶

Président	Nom
<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Jonathan Greene</i>
<i>États-Unis d'Amérique</i>	<i>Aaron Niman</i>
Co-présidents	Nom
<i>Brésil</i>	<i>Isabela Maria Alves de Ávila</i>
<i>Brésil</i>	<i>Rogério Pereira da Silva</i>
<i>Nouvelle-Zélande</i>	<i>Warren Hughes</i>
Pays membre	Nom
Argentine	Carlos Eugenio Alli
Argentine	Maria Carla Serafino
Argentine	Codex Punto Focal
Australie	Dugald MacLachlan
Australie	James Oliver Deller
Australie	Karina Budd
Belgique	Chantel Vervaet
Belgique	Stefano Messori
Belgique	Wim Hooghe
Brésil	Giselle Kindlein
Brésil	Ligia Linder Schreiner
Brésil	Viviane Mega
Canada	Fannie St-Gelais
Canada	Monique Thomas
Chili	Claudio Núñez Contardo
Chili	Roxana Inés Vera Muñoz
Chine	Fengmao Liu
Chine	Huang Ling
Chine	Zhang Yujie
Costa Rica	Alejandro Rojas Leon
Costa Rica	Amanda Lasso Cruz
Costa Rica	Heilyn Fernandez Carvajal
Costa Rica	Ivania Morera Rodríguez
Costa Rica	Tatiana Vásquez Morera
Danemark	Katja Kragelund
Égypte	Mariam Barsoum Onsy
Égypte	Reda Mohammad Sayed
Union européenne	Gaspar Avendano Perez
France	Anne-Marie Jacques

⁶ Veuillez contacter le point de contact du pays membre ou de l'organisation observatrice pour obtenir les coordonnées des délégués. La liste des points de contact du Codex pour les membres est disponible sur le site web du Codex à l'adresse suivante :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/members/fr/>

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/about-codex/observers/observers/obs-list/en/>

Allemagne	Anke Finnah
Allemagne	David Schumacher
Allemagne	Karsten Hohgardt
Allemagne	Référence 313
Pays membre	Nom
Guatemala	Karen Aracely Gatica Solares
Inde	Sreenivasa Rao Cherukuri
Inde	Vandana Tripathy
Inde	Varsha Yadav
Indonésie	Rahayuningsih
Indonésie	Standar Panagan Segar
Iran	Ehsan Zayerzadeh
Irlande	Terry McElvaney
Japon	CodexJapon
Japon	Kei Iwata
Malaisie	Mohammad Nazrul Fahmi Abdul Rahim
Malaisie	Nurhayati Kamyon
Mexique	Tania Daniela Fosado Soriano
Nouvelle-Zélande	Bill Jolly
Pologne	Tomasz Kiljanek
République de Corée	Hwang Kiseon
République de Corée	Aucune liste
République de Corée	Park Yoona
République de Corée	Soyoung Lee
République de Corée	Yeojin Min
République dominicaine	Luís Martíñez Polanco
Arabie Saoudite	Mohammed Mousa Ali Alshehri
Arabie Saoudite	Nimah Baqadir
Arabie Saoudite	Saif Moala Al-Mutairi
Singapour	Sheena
Afrique du Sud	Aluwani Alice Madzivhandila
Suède	Niklas Montell
Tanzanie	Stephanie Kaaya
Thaïlande	Chonnipa Pawasut
Thaïlande	Namapron Attaviroj
Thaïlande	Sakranmanee Krajangwong
Émirats arabes unis	Fadi Naser al Natour
Émirats arabes unis	Sonia Baldi
États-Unis d'Amérique	Alexander Domesle
États-Unis d'Amérique	Brandi Robinson
États-Unis d'Amérique	Dong Yan
États-Unis d'Amérique	Kenneth Lowery

États-Unis d'Amérique	Kimon Kanelakis
États-Unis d'Amérique	Marie Maratos Bhat
Uruguay	Susana Franchi
Organisation des observateurs	Nom
CropLife International	Wibke Meyer